



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 22 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 juin 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de procurations : 18

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur David HAEGY
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline RENAUD	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Céline TONOT	Monsieur Bruno DAVID	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Laurence GERBET	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MODDE	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Olivier MULLER	

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Madame Catherine VICTOR
Madame Céline RABUT	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Marien LOVICHIC pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Madame Brigitte POPARD
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'établissement Raffinerie du Midi - Dijon 6 rue des Verriers - Convention de financement des mesures de délaissement**

Il est rappelé que la SCI des Verriers et la société Bourgogne Armatures ont mis en demeure la Métropole en décembre 2020, d'acquérir l'ensemble immobilier à usage industriel et commercial cadastré section CS n°417, situé 6 rue des Verriers à Dijon, en secteur de délaissement du Plan de Prévention des Risques Technologiques du site Raffinerie du Midi approuvé par arrêté préfectoral du 28 novembre 2016.

Conformément à la procédure, la Métropole a engagé un processus d'acquisition amiable sur la base des évaluations successives du service du Domaine. Ainsi, une première offre leur a été notifiée, d'un montant total de 785 000 €, réitérée par délibération du Conseil métropolitain du 16 décembre 2021. A la suite de la réception des demandes indemnitaires s'élevant pour la SCI des Verriers à 964 216 €, et pour la société Bourgogne Armatures à la somme de 547 000 €, la Métropole a souhaité engager une ultime négociation amiable, avec une deuxième offre, d'un montant total de 826 000 €, conforme à une nouvelle évaluation du service du Domaine. En l'absence de retour à cette dernière offre, et en application de l'article L.230-3 du code de l'urbanisme, la Métropole a procédé à la saisine du Juge d'expropriation pour prononcer le transfert de propriété de l'ensemble immobilier à usage industriel et commercial et fixer le prix d'acquisition au montant total de 826 000 €.

L'arrêté préfectoral n°229 du 23 mars 2018 porte répartition du financement des mesures foncières entre l'État (33,333%), la Région Bourgogne-Franche-Comté (3,167%), le Département de la Côte-d'Or (6,143%), Dijon métropole (24,023%) et l'établissement Raffinerie du Midi (33,333%). Suivant l'article L.515-19-1 du code de l'environnement et les dispositions de l'arrêté préfectoral précité, le financement des mesures foncières comprend le coût d'acquisition et également les frais annexes, les dépenses liées à la limitation des accès et à la démolition éventuelle des biens qui pourraient être nécessaires.

En accord avec les différents cofinanceurs, il est proposé de rappeler par convention, les participations financières de chaque contributeur et de préciser les modalités de la mise en œuvre des mesures de délaissement du site 6 rue des Verriers à Dijon.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les dispositions de la convention de financement des mesures de délaissement de l'ensemble immobilier à usage industriel sis 6 rue des Verriers à Dijon, cadastré section CS n°417 d'une superficie de 6 784 m², dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Technologiques Raffinerie du Midi, telle qu'annexée au rapport et d'autoriser Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale, ainsi qu'à signer la convention définitive ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon métropole, tout acte à intervenir en vue de l'application de cette décision et Monsieur le Comptable des Finances Publiques à percevoir les participations financières des co-financeurs.

SCRUTIN	POUR : 82	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 18 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN